

# Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 24 mars 2022

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle de l'Office du Tourisme de TELLIN – rue Grande 21/A - 6927 TELLIN, le 24 mars 2022 à 19 heure 00.

---

## Ordre du jour

### Séance publique

#### Technique

1. *PP - 851 - Égouttage et extension de la distribution d'eau rue Bac aux Viviers et rue des Boyès à Bure - Approbation des conditions et du mode de passation.*

#### Communication - Autorisations

2. *MR-185.5 C.P.A.S. - Modifications des statuts et du règlement de travail - Tutelle - Approbation*

#### Intercommunales-Associations-Fabriques

3. *MR-185.5 Fabrique d'Eglise Notre-Dame de l'Assomption de Resteigne - Compte pour l'année 2021 - Approbation.*

#### PCDR

4. *SC - 879.21 - PCDR - Validation Rapport annuel 2021*

#### Patrimoine

5. *SC - 861 - Foyer Culturel de Bure - Approbation de la convention de gestion modifiée pour le nouveau comité de gestion*
6. *SC - 506.32 - Projet éolien - Approbation d'une version amendée du cahier des charges, de la convention d'option et de superficie et publication*

#### Recettes

7. *BP - 487 - Financement du service extraordinaire - Exercice 2022 - Consultation*
-

## Séance à huis clos

### Enseignement

#### 8. VG - 397.2 Personnel enseignant - Ratification des délibérations du collège du 08 mars 2022

Fait à Tellin, le 16 mars 2022

Par le Collège Communal,

**LAMOTTE A.**



**La Directrice générale**



**DEGEYE Y.**



**Le Bourgmestre**

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers : après de la DG au 0495/20.25.10